

EVENEMENTS IEU

Première Convention de l'alliance IEU

21 novembre 2004, Allemagne

Le beau temps était de la partie dans la matinée du dimanche 21 novembre 2004, en cette petite ville d'Allemagne du Nord, où eut lieu la première **mémorable réunion** de la **Première Convention Européenne des groupes de soutien aux victimes innocentes d'erreurs médicales**. Un moment historique ! Et un grand pas en avant ! Sept organismes en tout, venant de six pays européens, étaient présents. Nous fûmes accueillis très professionnellement et chaleureusement par nos collègues et néanmoins amis d'Allemagne du Nord. SIN fut très honoré d'avoir été invité à participer à ce grand évènement.

Tous les groupes en présence se sont accordés sur le fait que les soins médicaux en Europe sont généralement très bons, malheureusement et inévitablement des erreurs sont commises. 1% de ces erreurs ont des conséquences dramatiques, causant de sérieux dommages ou même le décès du patient, ce qui représente des milliers de personnes en Europe. Ceux-ci sont livrés à eux-mêmes, vivant mal et ne pouvant assurer leur survie financière. Notre réunion permit de partager informations et expériences, sur la vie quotidienne de ces patients, sur les traumatismes qu'ils ont vécu, et sur les problèmes qu'ils rencontrent tous les jours. Il y eut une cohésion remarquable et un réel désir d'aboutir à des résultats concrets, de la part de tous les membres des groupes de la Convention, d'autant plus que ces patients dits iatrogéniques, à travers toute l'Europe, doivent faire face aux mêmes problèmes, notamment les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils veulent reconstituer leur dossier médical, avec les diagnostics, les tests et conclusions médicales qui ont suivi l'erreur commise par le corps professionnel de la santé. Certains ont même reporté avoir été intimidés alors qu'ils tentaient d'obtenir légitimement les données médicales qui les concernaient.

Tous les membres se décidèrent à édifier une Déclaration commune pour la protection des patients iatrogéniques. Cette Déclaration serait soumise aux gouvernements respectifs des pays représentés puis à échelle internationale.

Cette collaboration nous permettra à l'avenir de nous faire entendre à travers toute l'Europe. Ainsi L'alliance IEU -**Iatrogenic Europe Unite**- saura défendre les droits de toutes les victimes d'erreurs médicales, en leur nom.

L'union fait la force !

Deuxième Convention de l'alliance IEU

3 Juillet 2005, Pays-Bas

Une seconde réunion eut lieu à Utrecht, aux Pays-Bas, le dimanche 3 Juillet 2005.

L'exigence principale de la Déclaration, fruit de la première Convention, est l'obtention d'un statut pour les patients victimes d'erreurs médicales. Cette Déclaration fut signée par les six pays formant l'Alliance IEU. Il s'agissait ensuite de savoir comment la faire connaître et quelles institutions devaient absolument être informées de son existence.

L'Alliance IEU veut garantir à 'ses' patients le droit de se faire entendre et ce, jusque dans les hautes sphères politiques. Trop souvent, les décisions sont prises par les professionnels de la santé et les administrateurs, sans aucunement prendre en considération l'opinion ou l'avis des patients, et en particulier des patients iatrogéniques.

Ci-dessous, les photos de la seconde Convention de l'IEU.

www.ieu-alliance.eu

DECLARATION IEU

IATROGENIC EUROPE UNITE

DECLARATION IEU 2005

UN STATUT POUR LES DROITS DES PATIENTS

La première Convention mit en avant les problèmes et les traumatismes des victimes d'erreurs médicales, et ce dans tous les pays d'Europe représentés. Il y eut une cohésion remarquable et un réel désir d'aboutir à des résultats concrets, de la part de tous les membres des groupes de la Convention, d'autant plus que ces patients iatrogéniques, à travers toute l'Europe, doivent faire face aux mêmes problèmes.

Que faut-il faire ?

Il faut mettre en place des réunions à niveau national et international pour permettre le dialogue entre les patients et les groupes qui les représentent. Il faut tout mettre en œuvre pour résoudre peu à peu leurs problèmes, le plus urgent étant de fournir un traitement spécifique et adapté au patient, ce qui est malheureusement loin d'être toujours le cas. Il s'agit d'aller dans le sens de l'ouverture et du respect envers le patient, et non plus dans celui du déni et de l'hypocrisie. Les professionnels de la santé se doivent d'être honnêtes envers leurs patients.

L'alliance veut obtenir une entière protection pour ses patients et souhaite légitimer le statut qu'elle a créé en faveur des droits des victimes d'erreurs médicales. Un statut qui soumettrait les professionnels de la santé à l'obligation de reporter au dossier médical toute erreur commise et en particulier celles qui auront eu des conséquences dramatiques pour le patient.

Un statut qui permettrait l'application des principes suivants:

- L'obligation de fournir une synthèse juste et complète sur les circonstances de l'erreur médicale produite, avec les conséquences induites pour le patient et pour sa famille,
- L'obligation de fournir un traitement médical spécifique et adapté pour le patient iatrogénique,
- L'obligation de fournir une compensation juste en regard aux dommages subis par le patient- un Fond de Compensation pour les Victimes,
- Le droit d'obtenir des copies de toutes les données médicales écrites manuellement ou enregistrées informatiquement, et de les corriger. L'obligation d'obtenir l'accord du patient avant d'enregistrer les données le concernant, dans une quelconque base de données informatiques,
- L'amorçage du développement de systèmes d'enregistrement d'erreurs médicales, avec l'analyse de leur cause, et l'obligation d'y inclure l'expérience de patient,
- L'amorçage du développement national et international de systèmes d'amélioration du soin médical, en évitant les erreurs médicales déjà commises.

L'Alliance IEU s'en remet aux Gouvernements nationaux, aux autorités de la santé publique, aux Institutions Européennes, à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en plus

des Organisations Médicales nationales, européennes et internationales afin de parfaire leurs responsabilités morales, éthiques et légales envers le patient iatrogénique.

L'Alliance IEU appelle à un changement culturel qui serait à la fois bénéfique au médecin et au patient et qui serait à l'origine d'une relation spécialiste/patient saine et productive.

PERSONNE N'EST À L'ABRI D'UNE ERREUR MEDICALE

<http://www.sin-nl.org/>

Ce dimanche 21 novembre 2005 en Allemagne du Nord, dans une petite ville de Dormagen, une réunion mémorable eut lieu, celle de la Première Convention Européenne des groupes de soutien aux victimes innocentes d'erreurs médicales. Un moment historique. Sept organismes en tout, venant de six pays européens, étaient présents.

Tous les groupes en présence se sont accordés sur le fait que les soins médicaux en Europe sont généralement très bons, malheureusement et inévitablement des erreurs sont commises. Des recherches récentes aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, ont démontré que près de 10% des patients subissaient des dommages dus à des erreurs médicales. Approximativement 1% de ces erreurs ont des conséquences dramatiques, causant de sérieux dommages ou même le décès du patient, ce qui représente des milliers de victimes en Europe. Ceux-ci sont livrés à eux-mêmes, vivant mal et ne pouvant assurer leur survie financière. De plus, ces erreurs médicales sont à l'origine de coûts élevés pour le système social européen.

La réunion permet de partager informations et expériences, sur la vie quotidienne de ces patients, sur les traumatismes qu'ils ont vécu, et sur les problèmes qu'ils rencontrent tous les jours, partout en Europe. Il y eut une cohésion remarquable et un réel désir d'aboutir à des résultats concrets, de la part de tous les membres des groupes de la Convention, d'autant plus que ces patients iatrogéniques, à travers toute l'Europe, doivent faire face aux mêmes problèmes.

Les victimes/proches des victimes doivent faire face à divers problèmes et complications :

- Décès dû aux erreurs médicales commises, laissant les proches endeuillés dans la souffrance et l'ignorance des faits exacts produits, sans pouvoir obtenir gain de cause,
- Dénî d'informations sur la nature et l'extension de la condition médicale iatrogénique. Les réponses évasives des professionnels de la santé donnant des informations imprécises et faussées parce que ceux-ci ont des difficultés à assumer les

conséquences de leurs actes. Souvent aussi, ils sont dans l' « obligation » de leurs employeurs ou de leurs assurances, de ne pas faire part de données médicales compromettantes. Cette pratique se développe en une conspiration où chacun se couvre. Pas de dommages subis = pas de procès...

- Importante difficulté à obtenir un ensemble cohérent de vrais rapports médicaux. : certains documents sont manquants, d'autres, à la connaissance des patients, sont falsifiés, parfois aucune donnée n'est disponible.
- Remarques existantes sur des dossiers médicaux, rendant compte de l'état du patient en diagnostiquant les torts endurés et les plaintes comme relevant de la psychiatrie. Cette pratique criminelle discrédite et décrédibilise le patient, et plus grave encore, cela lui ôte ses possibilités d'accès à un traitement spécifique adapté. Le patient esseulé est anéanti, et faute de traitement, sa vie peut être en danger.
- Manque effectif de traitements spécifiques et adaptés dont la mise en application incriminerait le corps médical, puisqu'il serait la preuve évidente qu'une erreur médicale fut bien commise.
- Difficulté d'obtenir un second avis médical, ou se voir nier l'erreur commise. Dans le domaine de la santé et de la médecine, se serrer les coudes est un sport international très pratiqué.
- Importante difficulté à obtenir tout à fait légitimement une compensation financière au regard des frais du patient. Refus des experts médicaux de dénoncer leurs collègues. Difficultés à trouver des avocats médico-légaux. Par conséquent complications financières insurmontables.
- Perception de ces patients iatrogéniques par le corps médical se définissant bien dans la célèbre formule latine : *personae non gratae*. (Personne non désirée). Toute demande de dossier acceptée se traduirait indubitablement par un procès. Mieux vaut donc pour le corps professionnel médical s'abstenir de fournir aux patients des éléments susceptibles de l'incriminer.
- L'allégeance entre les professionnels surpassant largement l'allégeance envers les victimes vulnérables et parfaitement innocentes. Les spécialistes et chirurgiens ont pourtant un devoir éthique, moral et légal de fournir à leurs patients des soins médicaux adaptés.

Le corps médical s'autorise à se blanchir en cas d'erreur, s'autorise à ne pas offrir à son patient un traitement spécifique permettant de continuer à vivre le mieux possible, parce que dans ces cas-là, concéder un traitement implique forcément une erreur. Les patients victimes d'erreurs médicales sont ainsi injustement laissés à eux-mêmes, comme les victimes de chauffards sur la route. Sauf que les chauffards qui sont à l'origine d'accidents et qui prennent ensuite la fuite sont coupables aux yeux de la loi. Les chauffards irresponsables sont dans cette mesure tragiquement mais justement comparables au corps médical qui refuse de céder les dossiers médicaux et qui refuse de soigner correctement ses patients à la suite de ses erreurs.

Les groupes présentés plus haut estiment que tous ces faits regrettables commis par le corps médical envers leurs patients viennent à l'encontre de l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unis 10/12/48.

Que faut-il faire ?

Il faut mettre en place des réunions à niveau national et international pour permettre le dialogue entre les patients et les groupes qui les représentent. Il faut tout mettre en œuvre pour résoudre peu à peu leurs difficultés au quotidien, le plus urgent étant de fournir un traitement spécifique et adapté au patient. Il s'agit d'aller dans le sens de l'ouverture et du respect envers le patient, et non plus dans celui du déni et de l'hypocrisie. Les professionnels de la santé se doivent d'être honnêtes envers les patients qui ne sont que victimes de leurs erreurs médicales.

La Convention veut obtenir une entière protection pour ses patients et souhaite légitimer le statut qu'elle a créé en faveur des droits des victimes d'erreurs médicales.

Un statut qui permettrait l'application des principes suivants:

- L'obligation de fournir une synthèse juste et complète sur les circonstances de l'erreur médicale produite, avec les conséquences induites pour le patient et pour sa famille,
- L'obligation de fournir un traitement médical spécifique et adapté pour le patient iatrogénique,
- L'obligation de fournir une compensation juste en regard aux dommages subis par le patient- un Fond de Compensation pour les Victimes,
- Le droit d'obtenir des copies de toutes les données médicales écrites manuellement ou enregistrées informatiquement, et de les corriger. L'obligation d'obtenir l'accord du patient avant d'enregistrer les données le concernant, dans une quelconque base de données informatiques,
- L'amorçage du développement de systèmes d'enregistrement d'erreurs médicales, avec l'analyse de leur cause, et l'obligation d'y inclure l'expérience de patient,
- L'amorçage du développement national et international de systèmes d'amélioration du soin médical, en évitant les erreurs médicales déjà commises.

L'Alliance IEU s'en remet aux Gouvernements nationaux, aux autorités de la santé publique, aux Institutions Européennes, à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en plus des Organisations Médicales nationales, européennes et internationales afin de parfaire leurs responsabilités morales, éthiques et légales envers le patient iatrogénique.

L'Alliance IEU appelle à un changement culturel qui serait à la fois bénéfique au médecin et au patient et qui serait à l'origine d'une relation spécialiste/patient saine et productive.